



Communiqué de presse

Date 27 octobre 2020

La Suisse doit renforcer sa législation pour lutter plus efficacement contre le racisme

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) publie sa revue Tangram, qui porte sur la définition et la perception du racisme aujourd'hui. Sous quelles formes s'exprime-t-il en Suisse ? Existe-t-il un racisme institutionnel dans notre pays ? Qu'est-ce qui a changé avec la mort de George Floyd ? Comment repenser l'antiracisme ? Pour la CFR, ce nouveau numéro montre que le racisme reste une réalité dans le quotidien de nombreuses personnes. Un renforcement de l'arsenal juridique suisse constituerait une réponse adéquate.

La lutte contre le racisme rencontre en 2020 une résonance planétaire. La mort de l'Afro-Américain George Floyd, étouffé à Minneapolis sous le genou d'un policier blanc, a suscité une vague d'indignation dans de nombreux pays, dont la Suisse. Débats et réflexions sont depuis menés par la société civile et les médias sur le rapport qu'entretient notre pays avec le racisme. Le nouveau numéro de la revue Tangram, fraîchement relookée, se penche sur la problématique du racisme en Suisse en 2020.

« Une période propice au débat autour du racisme s'ouvre », affirment dans Tangram la pédagogue Myriam Diarra et la sociologue Franziska Schutzbach. Elles constatent une meilleure reconnaissance du phénomène au sein de la population couplée à des discours plus véhéments pour refuser d'aborder la question : « plus les minorités expriment ouvertement leur envie de changement, plus les groupes majoritaires s'y opposent de manière agressive pour maintenir le statu quo ». Dans une interview retraçant l'évolution du discours sur le racisme et l'antiracisme des 30 dernières années, la sociologue Monique Eckmann signale que le racisme reste un sujet délicat, qui s'exprime souvent de manière latente et inconsciente : « L'expérience de ceux qui subissent le racisme est sans cesse niée et contestée. Cela vaut pour toutes les formes de racisme, qu'il s'agisse d'antisémitisme, d'antitsiganisme ou encore de racisme anti-Noirs. La prise de conscience que le racisme est un problème de société n'est pas encore suffisante ». Pour la spécialiste de l'éducation antiraciste, le grand défi actuel repose sur la nécessité d'un dialogue sociétal mémoriel, qui soit inclusif et qui admette différentes perspectives.

Aux diverses préoccupations exprimées dans ce Tangram font écho plusieurs mesures que la CFR réclame depuis longtemps, notamment une meilleure compréhension de l'implication et du rôle de la Suisse dans l'histoire du colonialisme ou une plus grande attention au phénomène spécifique du racisme à l'égard des Noirs. La discrimination raciale demeure bien présente en Suisse et se manifeste la plupart du temps dans la vie de tous les jours : au travail, dans la recherche d'un logement ou dans l'espace public. « Souvent, les personnes blanches de nationalité suisse ne réalisent pas à quel point les préjugés racistes influencent encore nombre de décisions, par exemple lors de l'attribution d'un appartement, d'un emploi, ou encore en matière de présomption d'innocence : certains prétendent qu'il n'y a pas ou peu de racisme, alors que d'autres le vivent tous les jours », affirme la philosophe Patricia Purtschert.

Depuis longtemps, la CFR et d'autres acteurs de la société rappellent que de nouvelles dispositions légales sont nécessaires pour renforcer la lutte contre le racisme vécu au quotidien. Les lacunes en la matière ont une double conséquence : affaiblir l'ensemble des mesures de lutte contre le racisme et déposséder l'arsenal juridique de son effet dissuasif et préventif. À la lumière des débats et réflexions menés par la société civile et dans ce Tangram, la CFR plaide pour un renforcement des dispositions civiles contre la discrimination raciale.

Renseignements complémentaires :

Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR, 079 507 38 00, martine@brunschwiggraf.ch
Nora Refaeil, vice-présidente de la CFR, 079 592 86 68, nora.refaeil@gmail.com